vinetur

John Swinney exhorte le Trésor à réduire les droits sur le Scotch whisky dans le budget d’automne

Son intervention donne davantage de poids politique à la campagne de la filière, après une hausse de 17 % des droits sur les spiritueux en trois ans, sans qu’aucune baisse n’ait encore été annoncée.

lundi 21 septembre 2026



Le Premier ministre écossais John Swinney a exhorté le gouvernement britannique à réduire le droit d'accise sur le Scotch whisky dans le prochain budget d'automne, se ralliant à la campagne de la Scotch Whisky Association, qui estime que la hausse des taxes a exercé une pression continue sur les distillateurs, les pubs et l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Le soutien de Swinney a fait suite à une réunion, le 11 septembre, avec le conseil des entreprises membres du groupe professionnel. À l'issue de cette réunion, il a déclaré que les hausses répétées des droits avaient fait peser une « pression excessive » sur le secteur et a dit soutenir les appels adressés au gouvernement britannique pour qu'il traite cette question. L'appel vise HM Treasury et le chancelier de l'Échiquier John Healey, qui décideront si une mesure est incluse dans le budget. Aucune baisse n'a été annoncée, et le Trésor n'a pas indiqué qu'il agirait.

Dans sa contribution au budget, la Scotch Whisky Association indique que les droits sur les spiritueux au Royaume-Uni ont augmenté de 17 % au cours des trois dernières années. Elle soutient également que les spiritueux, dont le Scotch, sont taxés jusqu'à quatre fois plus que la bière, le cidre et le vin. Le groupe affirme que, malgré ces hausses, les recettes du Trésor tirées des droits sur les spiritueux ont diminué sur la même période au lieu d'augmenter.

L'organisation professionnelle estime qu'un taux de droit plus faible allégerait la pression sur les producteurs et sur les entreprises de l'hôtellerie-restauration qui dépendent fortement des ventes de spiritueux. Selon l'association, l'Écosse produit environ 70 % des spiritueux britanniques, et les spiritueux représentent plus d'un tiers, soit 38 %, des bénéfices totaux dans les établissements d'hôtellerie-restauration. Mark Kent, directeur général de l'association, a déclaré qu'une baisse donnerait aux producteurs davantage de marge pour investir dans l'innovation, l'expansion et l'emploi.

Le débat retient l'attention au-delà de l'Écosse, car le Scotch reste l'un des produits d'exportation les plus importants du Royaume-Uni et une composante majeure de l'industrie nationale des boissons. Toute modification du droit d'accise pourrait affecter les marges des producteurs, les prix et la demande dans les bars, restaurants et hôtels.

Elle pourrait aussi influencer les décisions d’investissement dans l’ensemble du secteur des boissons, le régime fiscal actuel étant souvent cité par la filière comme un facteur de compétitivité entre les spiritueux et les autres boissons alcoolisées.

L’intervention de Swinney apporte un poids politique supplémentaire, mais elle ne modifie pas le cadre juridique. La politique en matière de droit d’accise relève du gouvernement britannique, et non du gouvernement écossais, et la proposition demeure une demande de l’industrie. Des publications professionnelles, dont SLTN et The Highland Times, ont également relayé le soutien de Swinney dans les jours qui ont suivi la réunion.

La question fiscale intervient à un moment où la filière du Scotch surveille aussi les conditions d’exportation. Dans sa contribution, la Scotch Whisky Association a mis en avant un meilleur accès aux marchés aux États-Unis et en Inde en 2026, décrivant ces pays comme des marchés de croissance importants. Cela a renforcé l’argument des producteurs selon lequel la politique fiscale intérieure ne devrait pas compromettre les gains à l’exportation en comprimant les marges sur le marché national.

La question est aussi suivie de près par les acheteurs et les investisseurs internationaux, en particulier en Asie, même si l’effet immédiat sur les fûts de whisky placés en bond serait limité. Selon les règles actuelles, le droit d’accise est acquitté lorsque le whisky est sorti du bond pour l’embouteillage et la vente, et non pendant son vieillissement en fût. Cela signifie qu’une baisse des droits ne modifierait pas directement le régime fiscal des fûts déjà placés en bond et détenus par des investisseurs. Même ainsi, les acteurs du marché suivent souvent la politique fiscale, car elle peut influer sur la rentabilité des distilleries, le prix du new make spirit, l’offre future de fûts et la santé financière générale des producteurs.

Cette distinction compte, car une partie du débat sur l’investissement dans le whisky a dépassé la seule question des prix à la consommation pour toucher à l’économie de la distillation. Si elle était approuvée, une charge fiscale plus faible pourrait améliorer les conditions de vente intérieures pour les producteurs et les opérateurs de l’hôtellerie-restauration. Pour le commerce des boissons, cela pourrait soutenir la trésorerie et l’investissement à un moment où les coûts et les niveaux de taxation restent une

préoccupation majeure. Pour les investisseurs dans des fûts ou dans des actifs liés aux distilleries, le débat fiscal est davantage perçu comme un signal sur les conditions du secteur que comme une évolution directe de la valeur des actifs.

La demande apparaît aussi dans un contexte de surveillance accrue du marché de l'investissement dans les fûts. Même si cela est distinct de la décision budgétaire, cela a renforcé la nécessité de distinguer entre la politique fiscale qui concerne les spiritueux vendus au Royaume-Uni et les risques attachés à la propriété privée de fûts. L'investissement dans les fûts de whisky demeure une catégorie d'actifs non réglementée au Royaume-Uni, et un changement de droit n'altérerait pas ce statut.

Pour l'heure, l'essentiel est que Swinney a publiquement soutenu l'appel de la filière, mais que la décision revient au Trésor. Tant que le budget d'automne n'aura pas été présenté, la baisse proposée des droits demeure une campagne politique et commerciale plutôt qu'un changement de politique confirmé.